les dossiers d'AGROPOLIS INTERNATIONAL

Compétences de la communauté scientifique

Sociétés et Développement Durable

Apport des sciences sociales

Numéro 7

Numéro 7

La réforme de l'Organisation Commune du Marché (OCM) vin : à la recherche d'alternatives pour l'action collective européenne

Les professionnels de la filière vitivinicole et les instances communautaires recherchaient des alternatives pour redynamiser la compétitivité des vins européens sur le marché mondial. Le Parlement européen a demandé à l'UMR MOISA de mener une étude sur la réforme proposée par la Commission avec : (i) un diagnostic du marché du vin dans l'UE-25, (ii) l'évaluation des défaillances des mécanismes de l'OCM vin, (iii) un examen de la proposition de réforme de la Commission, (iv) des propositions pour réformer l'OCM vin.

Cette étude impliquait 17 chercheurs de sept pays : les principaux producteurs européens (France, Italie, Espagne, Hongrie), deux concurrents hors Europe (Australie, Argentine), un pays consommateur majeur (Angleterre). L'UMR MOISA s'intéressait à l'économie viticole, aux mécanismes de la PAC et aux expériences d'autres OCM. En plus de l'étude, les coordinateurs ont fourni en temps réel, aux services de la députée européenne Katarina Batzeli, des notes de synthèse et des analyses au fur et à mesure des demandes.

Le rapport présenté au Parlement européen s'est appuyé sur ces travaux dont les principales conclusions sont les suivantes :

■ Les politiques appliquées depuis plusieurs décennies ne sont plus adaptées, en particulier celle mise en œuvre au cours des années 80 basée sur l'élimination systématique des vignobles. Un arrachage plus maîtrisé soumis à une politique volontariste de conquête économique et de gestion sociale, plus économe en matière de budget, semble nécessaire.

■ Les régimes de distillation devraient être repensés. Ils sont cloisonnés, coûteux du fait de leur structuration. Le débouché alcool vinique est administré sans révision de prix depuis plus de vingt ans. La prise en considération des dimensions environnementales, écologiques et énergétiques semble être nécessaire.

■ Le marché mondial est aujourd'hui dominé par une quarantaine de firmes vitivinicoles. Le pouvoir de négociation et la dépendance des acteurs de l'aval de la filière seront conditionnés par l'émergence d'entreprises leaders dans chaque région ou bassin de production. Les instances gouvernementales doivent privilégier une stratégie offensive sur le marché, basée sur le soutien des entreprises *via* des organisations de producteurs et des comités économiques.

© C. Maitre

Domaine expérimental viticole de Couhins, Bordeaux

■ L'évaluation des dysfonctionnements de l'OCM doit plutôt mettre en perspective l'adaptation des mécanismes : soit au niveau des objectifs de la PAC ou de la politique viticole, soit aux nouvelles contraintes budgétaires, soit à l'évolution de la concurrence mondiale avec la domination des nouveaux pays producteurs. Il semble essentiel de poser et de hiérarchiser les objectifs et les moyens avant de faire disparaître tel ou tel outil existant.

Contacts : Étienne Montaigne, montaigne@supagro.inra.fr
Alfredo Manuel Coelho, alfredo.coelho@usa.net

Pour plus d'informations, www.montpellier.inra.fr/moisa/bartoli/download/moisa2006_pdf/OCMvin_fr.pdf

Le pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilités des territoires » (pôle « Risques »)

M. Soulié © Agropolis International

Engin amphibie de secours pour les inondations

Le pôle de compétitivité « Gestion des risques et vulnérabilités des territoires » regroupe des entreprises et institutions de recherche et de formation travaillant sur ces thèmes. Il travaille sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon ainsi que dans un contexte international. Il traite non seulement des risques naturels mais aussi des risques industriels et ceux liés au développement urbain.

L'objectif du pôle est de labelliser, aider au financement et mettre en œuvre des projets de recherche et développement permettant la création d'innovations répondant à un marché.

Il faut donc identifier les marchés du risque et leurs besoins. Trois approches ont été définies :

■ *Une approche territoriale.* Les avancées actuelles en matière de capteurs et de nouvelles technologies de l'information et de la communication laissent entrevoir d'importantes avancées dans la gestion des risques. La réglementation et les investissements importants consentis dans la prévention des risques et la protection des biens, personnes et patrimoines, font que le marché du risque est en majorité un marché public où sont impliqués l'État et les collectivités locales. Ceci conduit à une gestion territoriale des risques et permet d'avoir une gestion transversale et multirisques puisque un territoire donné peut être vulnérable à plusieurs types d'agressions.

■ *Une approche liées aux innovations industrielles.* Les technologies innovantes doivent aujourd'hui répondre aux réglementations européennes sur les risques et l'environnement, être acceptables socialement et être acceptées par les prescripteurs et les donneurs d'ordre. Le pôle se propose d'utiliser les plates-formes technologiques existant dans les deux régions pour évaluer le caractère propre et sûr des technologies innovantes.

■ *Une approche formation et concertation.* Le risque a aussi une dimension psychosociologique importante. Les sociétés et les individus ont des degrés d'acceptation ou d'aversion aux risques très variables. La prise en compte de cette dimension nécessite des actions de formation – information – concertation qui peuvent être source de développement économique.

Contact : Patrick Bisson, bisson@agropolis.fr